Mairie de CIZE

À:

dupasquier xavier

Objet:

RE: Réunions du 6 janvier 2022

De: dupasquier xavier < xavier.dupasquier@ain.fr>

Envoyé: mardi 28 décembre 2021 16:06

À: cize.mairie@wanadoo.fr

Objet: Réunions du 6 janvier 2022

Monsieur le maire,

Vous avez transmis au Département le dossier de révision allégé n° 1 et 2 du PLU de votre commune. Après examen de ces dossiers nous vous avons adressé un courrier d'avis en date du 14 décembre dernier.

Vous avez également invité le département à participer aux réunions d'examen conjoint de ces dossiers le 6 janvier prochain.

Je vous remercie de bien vouloir excusé le Département. En effet, des contraintes d'emploi du temps ne nous permettront de participer à ces réunions.

Bien cordialement



Xavier DUPASQUIER

Responsable Service Aménagement et Observatoire des Territoires DGA FIDAT / Direction du Développement des Territoires 45 Avenue Alsace Lorraine CS 10114 01000 BOURG EN BRESSE

Bureau : site de la Madeleine - 13 Av. de la victoire Tél : 04 74 47 05 95 – Poste 35 20

http:/www.ain.fr



Direction générale adjointe
Finances, développement
et attractivité des territoires
Direction du développement des territoires
Service aménagement et observatoire des territoires

LVB/CB/XD/EL Dossier suivi par : **Madame Emmanuelle LEGENDRE** tél : 04.69.19.10.60 Monsieur Luc DESBOIS Maire Mairie 2, rue Principale 01250 CIZE

Bourg-en-Bresse, le 14 DEC. 2021

Monsieur le Maire,

Par courrier du 21 septembre 2021, vous avez notifié au Département de l'Ain les projets de révision allégée n°1 et n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Cize, conformément aux dispositions des articles de l'article L.153-40 du code de l'urbanisme.

Le projet de révision allégée n°1 porte sur l'assouplissement du règlement de la zone agricole du PLU afin de permettre la construction d'un bâtiment agricole dans le cadre de l'accueil d'un projet en maraîchage.

Le projet de révision allégée n°2 porte sur la création d'un Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL) en zone agricole stricte du PLU, en vue de permettre l'accueil d'un projet d'hébergements touristiques au sein d'un bâtiment existant.

Le Département de l'Ain n'a pas d'observations à formuler sur cette modification.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes salutations les meilleures.

Le Président Pour le Président et par délégation,

Le Vice-président chargé de la contractualisation et de l'aménagement du territoire

Romain DAUBIÉ

Département de l'Ain

45 avenue Alsace-Lorraine BP 10114 - 01003 Bourg-en-Bresse Cedex

тél. 04 74 32 32 32

www.ain.fr

